

Publié le 3 septembre 2008

La SIC, levier du développement durable en Nouvelle-Calédonie

Depuis 2006, la Société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) s'est engagée dans une ambitieuse politique de responsabilité sociale et environnementale en installant systématiquement des chauffe-eau solaires sur ses opérations immobilières. En 2013, 60 % du parc immobilier de la société bénéficiera d'un système d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables, et 50 % de ses bureaux seront à énergie positive.



Depuis 2006, la SIC a inscrit le souci de responsabilité sociale et environnementale (RSE) dans ses lettres de cadrage annuelles. Un engagement qui s'est traduit dans un premier temps par l'installation systématique de chauffe-eau solaires sur ses nouvelles opérations. Dans son projet d'entreprise « CAP 2020 : la SIC, opérateur calédonien au service du développement durable », approuvé en juillet 2008, elle s'engage à poursuivre et structurer ses actions en matière de RSE et à l'étendre progressivement à son parc ancien.

Ainsi, en 2013, 60 % du parc devrait bénéficier d'un système d'eau chaude sanitaire faisant appel aux énergies renouvelables et 100 % en 2020. Le coût de l'installation d'un chauffe-eau solaire, environ 3 700 euros, est intégré à l'équilibre financier des opérations neuves. Pour le parc ancien, il sera répercuté sur les loyers ou pris en charge grâce aux fonds propres de la SIC, en fonction de la catégorie du logement, en faveur des populations fragiles. Par ailleurs, la société s'engage à équiper l'ensemble de ses logements et parties communes de lampes basse consommation (LBC, LED ou fluo compactes) d'ici à 2013. À cette date, 50 % de ses bureaux seront à énergie positive, 100 % en 2020.

La SIC expérimente également, en vue de l'étendre le tri et la valorisation des déchets de chantier sur une opération de 66 logements, la pose de candélabres photovoltaïques autonomes sur 38

logements, ou encore la récupération des eaux pluviales sur deux projets respectivement de 167 et 100 logements. Le tri des déchets ménagers concerne aujourd'hui 10 % de ses immeubles et sera généralisé à l'ensemble de son patrimoine d'ici 5 ans.

« Avec 30 000 habitants logés par la SIC sur 19 des 33 communes du territoire, 10 % de la population calédonienne, 25 % de la population de Nouméa, 400 à 600 nouvelles mises en chantier par an, 50 millions d'euros d'investissements, et 1 400 emplois directs et indirects générés, la SIC est un levier important de la Nouvelle-Calédonie en terme de développement économique et social durable » explique Thierry Cornaille, son directeur général. « Cette démarche constitue résolument le lien social le plus fort entre la SIC, ses locataires et ses partenaires ».

Par Marie-Anne RAMAZZINA